



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 281/2026

A L'ENTREPRISE KITENTA COMPAGNIE Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 21-F-CGPMP-SL-2025, conclu avec le Secteur de Luilu, pour un montant total hors taxe dollars américains cent quarante-neuf mille cinq cent vingt-neuf, sept centimes (USD 149 529,07) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille quarante-six, septante centimes (USD 1 046,70), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 28/08/2026

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Mr. Claude KATUMBILI MBAYI

Directeur Général

0000281